

VOTRE ENTREPRISE

Enseigne ou Raison Sociale _____

Nom et Prénom du Dirigeant _____

Adresse _____

Téléphone _____ Portable _____

Site Internet _____

E-mail Entreprise _____

E-mail Dirigeant _____

Votre savoir-faire particulier (détail de l'activité en deux lignes max pour alimenter votre présentation sur le site internet) :

Afin de vous référencer dans notre annuaire internet, merci de nous adresser par mail un logo de votre entreprise et une ou deux photos de vos activités

VOTRE COTISATION

Cochez la case correspondant au nombre de salariés équivalent temps plein.

EFFECTIF DE L'ENTREPRISE	COTISATION	PAIEMENT X5
<input type="checkbox"/> De 0 à 5 salariés	150 €	30 € / mois
<input type="checkbox"/> De 6 à 9 salariés	235 €	47 € / mois
<input type="checkbox"/> De 10 à 19 salariés	325 €	65 € / mois
<input type="checkbox"/> De 20 à 49 salariés	440 €	88 € / mois
<input type="checkbox"/> De 50 à 99 salariés	1 000 €	200 € / mois
<input type="checkbox"/> De 100 à 199 salariés	1 420 €	284 € / mois
<input type="checkbox"/> Plus de 200 salariés	2 740 €	548 € / mois

VOTRE COTISATION ANNUELLE _____ €

VOTRE RÈGLEMENT

Prélèvement SEPA annuel Prélèvement SEPA en 5 fois Chèque Bancaire à l'ordre de l'AEP

Merci de remplir le mandat SEPA et de joindre votre RIB.

Virement Bancaire - IBAN : FR76 1660 7000 1268 1211 7554 502
BIC - SWIFT : CCBPFRPPPPG

CONDITIONS GÉNÉRALES : La cotisation annuelle n'est pas soumise à TVA et couvre un exercice allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre. Les membres de l'association s'engagent à verser le montant de leur cotisation à réception de facture.

Le paiement de cette cotisation annuelle au tarif validé par le Conseil d'Administration permet de devenir membre actif de l'AEP en conformité avec nos statuts.

Le renouvellement de l'adhésion est effectué, chaque année, par tacite reconduction, sauf dénonciation signifiée par écrit, avant le 1^{er} Décembre de l'année en cours.

Faute de dénonciation selon les modalités et délais précisés ci-dessus, la cotisation sera exigible, le membre restant redevable de la cotisation.

Le non paiement de la cotisation dans les 3 mois suivant la réception de la facture peut entraîner l'exclusion de l'adhérent sur décision du Conseil d'Administration et l'arrêt immédiat des services ou avantages dont il bénéficie. Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Aucun remboursement ne peut être exigé.

VOS AVANTAGES ADHÉRENTS AEP

- Invitations Afterworks, P'tit Dej et RDV AEP
 - Accès à nos services ou contenus exclusifs
 - Participation aux ateliers collaboratifs AEP
 - Valorisation entreprise dans l'annuaire web AEP
 - Diffusion de vos évènements ou actualités
 - Bons plans, offres ou ventes privées
 - Réductions sur les locations signalétique, salle de réunion ou évènements payants
 - Promotions & réductions pour vos salariés
- > Nombre d'accès offerts
- carte 3a numérique

Reportez dans la case le nombre de salariés équivalent temps plein.

À PERPIGNAN LE _____

Signature et cachet de la société

Pour tout renseignement, contactez Thomas Estèbe
AEP : Association Espace Polygone Torremilla

51 Rue Louis Delaunay - 66000 PERPIGNAN

T : 04 68 52 52 82 - M : 06 28 90 55 38

www.espacepolygone.com - E-mail : contact@espacepolygone.com
SIRET 399 366 624 00027 - APE 9499 Z - TVA INTRACOM : FR 19 399 366 624